

# MÉMOIRE

ADRESSÉ

À LA RÉGENCE DE LIÈGE

PAR

LES HABITANTS DE LA BOVERIE

SUR LE COURS DU BRAS DE L'OURTHE

DIT

**FOURCHU-FOSSÉ**

*à Messieurs les Bourgmestre, Échevins  
et Conseillers de Régence*

DE LA VILLE DE LIÈGE



*Liège*

IMPRIMERIE DE JEUNEHOMME FRÈRES

1834

Composé et remis en page en janvier 2024  
par et pour le site [www.eglise-romane-tohogne.be](http://www.eglise-romane-tohogne.be)





# MÉMOIRE

ADRESSÉ

## À LA RÉGENCE DE LIÈGE

PAR

### LES HABITANTS DE LA BOVERIE

SUR LE COURS DU BRAS DE L'OURTHE

DIT

# **FOURCHU-FOSSÉ**

*à Messieurs les Bourgmestre, Échevins  
et Conseillers de Régence*

DE LA VILLE DE LIÈGE



Messieurs,

Ce n'est ni la nécessité ni l'urgence des travaux que nous venons vous prier aujourd'hui de prendre en considération : les Mémoires que vous avez adressés au Roi, le 25 janvier 1832 et le 2 avril 1833, prouvent assez que personne n'a mieux apprécié que vous, Messieurs, l'importance des réparations demandées depuis si longtemps, soit 1° dans l'intérêt des usines de la ville de Liège, menacées d'être mises à sec par la jonction du courant qui les alimente, au bras du *Fourchu-Fossé* ; soit 2° dans l'intérêt de la navigation de l'Ourthe, qui deviendrait impraticable par cette jonction ; soit 3° pour la conservation du seul chemin qui communique des Vennes à Froidmont et au reste de la Boverie ; soit enfin 4° pour la sûreté de cette

belle vallée de la Boverie, exposée toute entière aux irruptions continues du *Fourchu-Fossé*.

L'objet de nos inquiétudes, et nous sommes bien convaincus que vous les partagerez, quand vous en connaîtrez la cause, l'objet de notre réclamation actuelle, c'est l'emploi que l'on veut faire des fonds alloués par l'État, c'est la direction qu'il semble que l'on veut donner aux travaux.

Ici, Messieurs, et avant même de vous exposer nos griefs, nous éprouvons le besoin d'aller au-devant de deux objections que la multitude et l'importance de vos occupations vous suggéreront peut-être : 1° Pourquoi vouloir vous occuper d'avance de la discussion et de l'examen de projets qui ne sont pas encore officiellement publiés ? et en second lieu, de quel poids peuvent être des observations, émanées de nous, propriétaires-cultivateurs, ou livrés à des occupations étrangères, quand il s'agit d'apprécier les avantages et les inconvénients de travaux qui semblent être du ressort exclusif des ingénieurs et des hommes de l'art.

Quant à la première objection, nous doutons beaucoup qu'elle puisse se présenter à l'esprit d'hommes aussi pénétrés que vous l'êtes, de l'importance des réparations dont il s'agit. Sachant qu'une somme a été allouée à cet effet au budget de l'État ; que le ministère doit en conséquence s'occuper et s'occupe réellement de son emploi, que cet emploi a dû être l'objet de calculs et de plans dont l'appréciation demande du temps, et qu'il en faut encore pour l'annonce et la mise en adjudication de l'entreprise ; vous ne trouverez pas, sans doute, que nous nous montrions trop pressés de vous soumettre nos observations, quand vous saurez qu'elles tendent à faire rejeter le plan qui paraît avoir obtenu, en ce moment, la préférence, pour solliciter et presser l'adoption de celui qui a été écarté.

Quant à la certitude que nous croyons avoir, nous vous dirons franchement sur quoi elle repose. Un gouvernement fondé sur l'intérêt général, comme le nôtre, n'a rien à redouter de la publicité. C'est sans doute le plus grand avantage du plus grand nombre qui sert de guide aux travaux du ministère, comme aux calculs du génie civil, comme à vos délibérations, Messieurs, et nous ne craignons pas d'ajouter, comme à nos propres observations. Ni le ministère, ni le génie, ni vous, Messieurs, ne vous aviserez donc pas qu'il puisse y avoir jamais d'indiscrétion dans la discussion même anticipée de travaux de cette nature. Voici donc sur quoi sont fondées nos craintes à cet égard. Il est de notoriété que les plans présentés au ministère se réduisent à deux projets essentiellement distincts, l'un ayant pour objet *la dérivation* du lit actuel du *Fourchu-Fossé*, et l'autre le maintien de ses eaux dans le canal très irrégulier qu'elles occupent en ce moment. Il est également connu que le ministère a provoqué la nomination d'une commission

chargée d'aviser au choix entre ces deux projets, et que la plupart des membres qui la composent n'ont jamais fait mystère de leur aversion pour la dérivation. Ce n'est donc pas sans fondement que nous redoutons l'adoption du plan qui veut maintenir les eaux dans leur lit actuel, et les conséquences du choix une fois fait sont assez graves sans doute pour justifier à vos yeux l'empressement que nous mettons à le discuter avant qu'on ne l'adopte irrévocablement.

Quant à l'objection qu'on pourrait nous faire, sur notre incompetence dans de pareilles matières, nous nous bornerons à dire que notre opinion est fondée sur les avis et les rapports de plusieurs hommes de l'art ; que la confection des travaux à faire au *Fourchu-Fossé* ayant été mise en délibération sous tous les régimes depuis plus d'un demi-siècle, les ingénieurs ont toujours été unanimes pour la réprobation du plan qui vient d'obtenir la préférence. Nous croyant néanmoins plus forts encore par les raisonnements que par les autorités qui appuient notre vœu, nous ne demanderons pas que l'on compte, mais que l'on pèse les divers avis.

Nous venons donc, Messieurs, dans notre intérêt, dans l'intérêt de la ville que vous administrez, et nous dirons même dans l'intérêt de la province et de l'État, puisque la navigation de l'Ourthe est liée à la question ; nous venons vous supplier d'insister sur *la dérivation* du lit actuel de la rivière, au moyen du creusement d'un nouveau lit, à partir du moulin des Aguesses jusqu'à la Meuse, parce qu'à nos yeux ce projet est le seul qui puisse être actuellement efficace, le seul durable, le seul en rapport avec tous les intérêts nés ou à naître prochainement et le seul véritablement économique.

Nous nous permettrons donc de vous exposer nos réflexions : 1° sur les principaux avantages de la dérivation demandée, 2° sur les objections qu'un intérêt mal entendu a cru devoir y faire et 3° sur les inconvénients inséparables du projet qui a en vue le maintien du lit actuel.

§ 1<sup>er</sup>.

### *Avantages de la Dérivation.*

Il est inutile de vous rappeler, Messieurs, la situation des deux bras de l'Ourthe qui se séparent à la digue nommée des *Grosses-Battes*, la description lucide que vous en avez faite dans vos mémoires fournissant la preuve que vous connaissez parfaitement les localités, mais ce qu'il est bon de rappeler ici parce que la tradition peut ne pas être également connue de chacun de vous, c'est que la principale branche des eaux de l'Ourthe et de la Vesdre réunies avait jadis un cours qui passait devant le château de

Kinkempois et se débouchait dans la Meuse en face de l'Abbaye du Val-Benoît : cette branche fut entièrement supprimée au profit des usines établies sur l'autre branche, aux *Vennes*, en *Jondry*, à *Froidmont*, à la *Boverie*, à *Longdoz* et *Amercaeur*.

Pour alimenter ces usines qui ne tardèrent pas à employer 42 *tours*, on établit à l'endroit qui se nomme encore aujourd'hui les *Grosses-Battes*, une forte digue qui ne laissait plus aucune issue aux eaux de ce côté. L'eau ainsi encaissée dans un lit trop étroit fit irruption aux *Grosses-Battes*, et donna naissance au bras qui est devenu le *Fourchu-Fossé*.

Ce qui est à remarquer, c'est que la navigation de l'Ourthe fut interrompue, quand cet accident arriva, et que les usines de Liège furent mises dans l'impossibilité de marcher. On y remédia en rétablissant les *Grosses-Battes* à une hauteur suffisante pour contenir l'eau nécessaire à la navigation et aux usines, mais de manière à servir de déversoir dans les grandes crues d'eau.

Cette dérivation, naturelle en quelque sorte, se rendait primitivement à la Meuse vers l'extrémité du *Rivage-en-Pot* à l'endroit où se trouve encore aujourd'hui le débouché du biez du Moulin des *Aguesses*. Malheureusement, on autorisa ou on toléra du moins l'établissement de ce moulin, et les travaux nécessaires au jeu de ses tournants firent dévier de plus en plus de sa première direction, en le divisant en deux parties, ce bras d'Ourthe qui prit delà le nom de *Fourchu-Fossé*\*.

Ces anciennes données sont précieuses en ce qu'elles nous indiquent d'une part la direction naturelle de l'eau, et d'autre part l'obstacle qu'on lui a imprudemment opposé et qu'il faut faire disparaître, si on veut lui rendre un cours naturel. La preuve que la direction qu'avait prise le *Fourchu-Fossé*, au temps de sa naissance, était bien réellement la plus naturelle, indépendamment de ce que ce bras de rivière s'était formé de lui-même et sans aucun travail de l'homme, s'établit encore par le fait que depuis les *Grosses-Battes* jusqu'au Moulin des *Aguesses*, il est resté constamment le même sans aucune variation sensible de mémoire d'homme, et qu'à partir de cette malencontreuse usine jusqu'au point où il se débouche dans la Meuse, il n'a cessé au contraire de se déplacer et d'envahir constamment, maisons, jardins et houblonnières.

S'il est vrai que les indications de la nature doivent être prises en considération dans les travaux d'art à exécuter sur le courant des rivières, ces premières données reposant sur des faits observés pendant une période

---

\* V. sur tous ces faits 1° le vieux mémoire n° 1, et 2° le rapport de l'ingénieur Lejeune n° 2 ci-annexés.



plus que séculaire forment donc déjà à elles seules un préjugé très favorable au projet de la dérivation du *Fourchu-Fossé*.

Le projet d'un nouveau lit à creuser un peu en amont de l'usine des *Agnesses* semble avoir été repoussé surtout par la considération de la dépense trop élevée que nécessiterait cette entreprise ; mais il nous paraît évident quelle sera en définitive moindre que la dépense qu'il faudrait faire pour fixer la rivière dans les limites qu'elle a atteintes aujourd'hui. Que l'on mesure en effet, dans tout son développement extérieur, cette courbe immense que décrit en ce moment le *Fourchu-Fossé* depuis le Moulin des *Agnesses* jusqu'au point où elle rencontre le courant de la Meuse à angle obtus ; que l'on compare cette étendue, sur laquelle il faudra opérer sans en laisser un seul point sans défense, au court espace de terrain qu'il faudrait creuser depuis la même usine jusqu'à la tête de l'île dite des *Pourceaux* où elle coulerait sans obstacle dans la Meuse en formant avec son courant un angle très aigu ; que l'on prenne en considération comme on doit toujours le faire dans des travaux de cette nature, non seulement, la première mise mais encore les frais d'entretien ; que l'on songe au terrain perdu pour l'agriculture, dans la partie la plus fertile du sol de la cité de Liège et que l'on pourrait cultiver de nouveau en adoptant le projet de la dérivation ; et, indépendamment des autres considérations que nous ferons valoir au § des inconvénients du projet de *statu quo*, on sera convaincu que, dans la réalité, *la dérivation est plus économique que le maintien du lit actuel*.

Rendre à un bras de rivière une direction qu'il avait primitivement et naturellement adoptée, qu'il a même conservée dans toute la partie où la main imprudente de l'homme ne l'a point contrariée ; abrégé ainsi de plus des deux tiers, le trajet qu'il parcourt ; diminuer, de toute l'étendue supprimée, la somme des travaux d'entretien ; substituer à un cours forcé, heurté et contre nature, un cours direct et naturel et qui réduira presque à rien ces mêmes travaux d'entretien ; rendre par ce moyen à l'agriculture et à l'habitation un sol plus de trois fois égal à celui que l'on sera obligé de consacrer au nouveau lit : voilà sans doute déjà des avantages nombreux et faciles à apprécier et toutefois ce ne sont pas les seuls.

N'est-il pas évident aujourd'hui pour tout le monde qu'à peine les nouveaux ponts en construction achevés, la fréquence déjà si remarquable des communications entre Liège et Angleur et les communes environnantes, augmentant incessamment, l'établissement d'un pont sur le *Fourchu-Fossé* deviendra indispensable ? Eh ! bien, si le *Fourchu-Fossé* doit rester où il est, il faut laisser subsister aussi le second biez qui se jette un peu plus haut dans la Meuse en-deçà des premières maisons du rivage. Dès

lors, deux ponts au lieu d'un à construire et deux ponts dispendieux c'est-à-dire avec tous les travaux préliminaires d'épuisement qui forment toujours la partie la plus coûteuse de l'établissement des ponts sur les rivières déjà faites : obtenons, au contraire, du gouvernement, qu'un plan de dérivation du *Fourchu-Fossé* soit adopté et que son cours soit déterminé sur un point fixe, les deux branches de la *fourche* devant couler ensemble dans le même lit, un seul pont suffira pour lier *Angleur* à la *Boverie*, et, l'emplacement de ce pont étant fixé avant que l'eau n'y soit amenée par la dérivation, on pourra le construire à sec et par conséquent avec une notable économie de frais.

## § 2.

### *Réponse aux objections qu'un intérêt mal entendu a cru devoir faire au projet de dérivation.*

Nous concevons très bien Messieurs, que les propriétaires de quelques-uns des terrains qu'il faudrait édicter pour creuser un nouveau lit aient fait de grands efforts pour détourner un projet qu'ils redoutent comme devant diviser quelques belles pièces de terre ou de pré ; toutefois il est facile de voir que leur crainte est erronée. D'abord on peut s'assurer par l'inspection du plan cadastral, que la dérivation sur une ligne qui se confond à peu près avec l'ancien lit ne morcellerait aucune grande propriété ; en second lieu, tous ces terrains se composant de terres arables, prés et oseraies, on n'aurait aucune valeur en travaux d'art à perdre, et l'inconvénient très minime d'avoir un champ ou un pré de forme irrégulière à l'un de ses angles au lieu de l'avoir parfaitement carré, serait bien compensé par la plus-value que le pont donnerait à tous les terrains environnants.

C'est à l'aide d'erreurs que ne partagent pas ceux qui les propagent, qu'on est parvenu à effrayer les habitants d'*Angleur* et à les rendre hostiles au projet de dérivation. Entendez parler ceux qui répètent les propos qu'on leur a tenus pour les liguier contre le seul projet utile : demandez-leur ce qu'ils ont à redouter de cette dérivation : ils se borneront à dire que *le voisinage des eaux est un voisinage dangereux* ; que les habitants de la *Boverie* veulent rejeter leur mal sur leurs voisins d'*Angleur*, et autres lieux communs de cette espèce.

Mais ne suffit-il pas de considérer d'où viennent les eaux d'Ourthe et où elles tendent, pour être certain que quels que soient les travaux qu'on exécutera au *Fourchu-Fossé*, elles inclineront toujours vers sa rive droite du côté de Liège, et jamais vers sa rive gauche du côté d'*Angleur*. N'est-ce

pas un principe élémentaire en hydrostatique que l'impulsion primitive d'une eau courante continue à agir sur son cours bien longtemps après qu'elle a été déviée par des obstacles ?

Peut-on imaginer, d'après cela, que le *Fourchu-Fossé* rendu à un cours plus direct, plus court, plus incliné et partout plus facile et plus *fluent*, si l'on peut parler ainsi, pût prendre de lui-même une tendance opposée à l'impulsion que ses eaux ont reçue depuis *Chénée* jusqu'aux *Grosses-Battes*, et par un phénomène inouï rebrousser chemin vers *Angleur* ?

C'en est assez sans doute pour démontrer l'absurdité de cette crainte. Mais nous voulons faire plus et prouver que la dérivation sera aussi favorable aux habitants d'Angleur qu'à ceux de la Boverie.

« Quand vous aurez établi dans notre voisinage, disent-ils, un nouveau lit avec un bord assez élevé pour préserver la Boverie, n'est-il pas clair que si l'on n'en fait autant de notre côté, c'est nous qui recevrons les débordements dont vous voulez vous préserver. » Pour répondre à cette objection, il est important de ne pas confondre deux choses essentiellement différentes, c'est-à-dire d'une part les *affouillements* et les éboulements qui en sont la suite, et d'autre part l'inondation simple. Quant aux affouillements et aux éboulements, ils sont la conséquence du cours forcé de la rivière. Les nombreux zig-zags que décrivent les flots du *Fourchu-Fossé* en sont la cause, et ils arrivent plus fréquemment quand les eaux sont encore basses que quand la rivière s'élève au-dessus de ses rives. C'est de ces désastres que nous demandons à être préservés, et il est certain qu'il ne faut pas que nos voisins d'Angleur aient à les redouter quand nous en serons délivrés. Mais comment l'Ourthe occasionnerait-elle des accidents de cette nature, quand elle sera dans un lit naturel et direct se rendant à la Meuse par un trajet plus court et par une pente plus inclinée ? Il est impossible d'imaginer, dans cette direction, aucune cause de déviation pour les eaux, et par conséquent aucune cause d'affouillements ou d'éboulements sur sa rive gauche. Que les habitants d'Angleur considèrent au contraire ce qui arrivera quand la courbure actuelle du *Fourchu-Fossé* sera fixée par un empierrement. D'après la règle de correspondance des angles de réflexion aux angles d'incidence, tous les points du territoire d'Angleur correspondant aux points que l'eau contrainte dans son cours, viendra frapper avec violence sur le mur d'eau, seront frappés à leur tour avec une violence égale, et, comme nous ne pensons pas qu'on ait le projet d'encaisser le *Fourchu-Fossé* entre deux murs d'eau, il est évident que toute la rive gauche du *Fourchu-Fossé* serait exposée à l'action composée et incalculable mais certaine des diverses forces que l'eau acquerra aux points du mur quelle heurtera le plus vivement.

Pour ce qui a rapport à l'inondation qui arrive dans les grandes crues d'eau, quand le *Fourchu-Fossé* n'est plus contenu dans ses rives, cela est tout à fait indépendant de l'emplacement quelconque de son lit. Quelque part qu'on le laisse ou qu'on le transporte, l'inflexible loi du niveau d'eau portera l'inondation dans les parties basses. Ce n'est pas là ce que les cultivateurs redoutent le plus, et il n'y a au surplus aucun remède à ce mal, à moins qu'on ne nous donne un moyen de rehausser le sol de notre île. Mais on sent assez qu'à cet égard *Angleur* sera toujours moins exposée que la *Boverie*. Il est visible, en effet, que le terrain de toute la vallée qui est encaissée entre l'*Ourthe* et la *Meuse* a une inclinaison sensible vers Liège, et cette inclinaison démontrée par la direction de tous les fleuves, prouve encore mieux combien sont chimériques les inquiétudes qu'on a cherché à inspirer aux habitants de la commune d'*Angleur*.

Voilà pourtant, Messieurs, à l'aide de quels fantômes on crée des obstacles à l'exécution des travaux les plus utiles. L'intérêt que l'on a, ou que l'on croit avoir, est trop visiblement personnel pour que l'on ose le mettre ouvertement en avant, et l'on a recours à l'ignorance et à l'erreur d'autres intérêts plus chimériques encore, pour susciter des embarras et faire naître des oppositions aux améliorations les plus désirables.

### § 3.

#### *Inconvénients du projet de maintenir le lit actuel du Fourchu-Fossé.*

Ce qui vous frappera sans doute, comme nous, Messieurs, c'est la réprobation dont ce projet a été l'objet de la part des ingénieurs de tous les régimes que nous avons successivement subis depuis la domination des anciens princes de Liège jusqu'à nos jours.

1° Sous le prince de Liège, vous verrez par le mémoire ci-annexé sous le n° 1<sup>er</sup> que l'on concluait dès lors à ce qu'il plût à S. Altesse et à son chapitre d'ordonner que l'on fit rentrer les eaux du *Fourchu-Fossé* dans le lit où elles avaient coulé immédiatement après la *serrure* établie aux Grosses Battes.

2° Sous le gouvernement de la république française, en l'an XII, l'ingénieur en chef du département de l'*Ourthe*, M<sup>r</sup> Lejeune, faisait un plan avec devis, d'une dérivation qu'il envisageait comme indispensable. Il prouve que nul remède efficace ne peut être apporté aux envahissements du *Fourchu-Fossé*, si l'on n'adoucit la courbure qu'il avait déjà, pour lui donner une pente plus directe vers la *Meuse*. (V. pièce n° 2).

3° Sous l'Empire français, un autre ingénieur en chef du département, M<sup>r</sup> Deschamps, fait un rapport à M<sup>r</sup> le préfet Micou, le 18 mai 1807, dans

lequel il énonce que la direction primitive et spontanée du *Fourchu-Fossé*, lors de sa formation naturelle, indiquait ce qu'il y avait à faire ; que le seul moyen de parer à ses ravages était l'ouverture d'un nouveau lit *en suivant des contours aussi doux et aussi allongés* que possible, et en supprimant l'usine des Aguesses. (V. pièce n° 3).

4° En 1810, une commission, composée de Messieurs Despirlet, Nalis, Ramoux et Desoer, receveur-général du département, fut nommée, par la municipalité de Liège, pour aviser aux moyens de satisfaire aux réclamations des habitants de la Boverie. (V. pièce n° 4). — Nous voyons par une lettre de M<sup>r</sup> le Maire de Liège, du 2 juin 1812, que la municipalité attendait encore ce rapport. (V. pièce n° 5). Vous verrez par la minute de ce rapport (N° 6), que les membres de cette commission en insistant sur la nécessité de la dérivation approuvent le plan de M<sup>r</sup> Lejeune, sauf qu'ils émettent le vœu de voir choisir pour l'emplacement du nouveau lit à creuser une direction plus rapprochée de son lit primitif.

5° Sous le gouvernement hollandais, plusieurs ingénieurs consultés ont fait des rapports détaillés, dont les minutes doivent encore se trouver aux archives de la Députation des États provinciaux, et qui tous considéraient la dérivation comme une nécessité, et les projets d'une série d'*épis*, ou d'un mur d'eau en courbe, comme de mauvais palliatifs.

5° Sous le régime actuel, vous-mêmes, Messieurs, dans le mémoire que vous avez adressé à S. M., le 25 janvier 1833, vous avez signalé comme la cause principale des éboulements, la courbure du lit actuel, et comme remède, le retour à l'ancien lit \*.

Comment, à la vue d'une si imposante unanimité d'avis, ne pas concevoir des inquiétudes sur l'adoption soudaine d'un projet si constamment rejeté, quelles que puissent être d'ailleurs les lumières de celui qui a pu le concevoir.

Mais nous avons promis de donner des raisons plutôt que des autorités. Disons donc en quoi le plan qu'on veut faire prévaloir nous semble impraticable.

La première chose à considérer quand il s'agit d'ouvrir un nouveau lit à une rivière c'est le point où elle doit se décharger dans une autre rivière ou dans un fleuve ; et la première règle à observer c'est de la faire déboucher à angle aussi aigu que possible. C'est le seul moyen de lui donner un véritable confluent. La nature est le premier maître qui a enseigné ce principe, que l'on jette les yeux sur la première carte géographique un peu exacte et l'on s'assurera du premier coup d'œil que jamais une rivière ne

---

\* V. la note finale.

se jette dans une autre à angle droit et encore moins à angle obtus. Les deux rivières qui se rencontreraient ainsi ne formeraient plus *un confluent* mais deux *refluents* respectifs. Les inconvénients attachés à cette impéritie que l'ignorance des premières règles de l'art a quelquefois fait pratiquer dans des cours d'eau privés, sont faciles à prévoir : les deux courants qui se rencontrent ou s'entrechoquent de cette manière se repoussent réciproquement, et leurs efforts en sens opposé tiennent constamment les eaux, *en amont*, à une hauteur qu'elles n'auraient pas naturellement et occasionnent sans cesse des refoulements et des secousses préjudiciables à la solidité des rives et aux propriétés voisines. En second lieu, le point d'une jonction aussi forcée étant le siège d'une lutte continuelle entre les deux courants devient un centre où s'amoncellent sans cesse le gravier et le limon des deux rivières, de sorte que cette embouchure factice ne tarde pas à se combler et à devenir un obstacle que la rivière la plus élevée tourne jusqu'à ce qu'elle se creuse une embouchure plus naturelle. Si ces principes sont incontestables, nous ne demandons, pour faire juger de l'impossibilité de maintenir le lit actuel de la rivière, qu'un coup d'œil attentif sur les localités ou sur un plan exact. Veuillez considérer la direction forcée que l'épi formé par l'église de *Fétinne* a donné au *Fourchu-Fossé* ; et vous verrez, qu'en suivant cette direction, le *Fourchu-Fossé* ne tomberait ni à angle droit ni même à angle obtus, mais en opposition diamétrale au cours de la *Meuse* !

Ainsi, Messieurs, sous peine de voir le *Fourchu-Fossé* continuer comme par le passé à promener successivement son embouchure et ses ravages sur tous les points du littoral gauche de la Meuse depuis l'église de *Fétinne* jusqu'en *Forie* et peut-être plus loin, si l'on maintient la courbure actuelle depuis le moulin des *Aguesses* jusqu'au point où elle touche au chemin de *Froidmont*, il faut absolument qu'à partir d'un peu plus bas on lui creuse un nouveau canal en ligne droite ou en *S* soit vers le centre de *Forie*, soit au moins vers l'extrémité de *Marila*, en traversant le pré *Mativa*, pour lui donner un débouché selon les règles de l'art ou plutôt selon les lois de la nature.

Cette considération à laquelle il n'y a rien à opposer prouve combien est illusoire la prétendue économie du plan préféré, mais il est un autre point de vue encore que ses auteurs ont tout à fait ignoré ou négligé dans leurs calculs. Le lit actuel est considéré par eux comme une propriété publique incontestable. C'est une grande erreur. Il n'y a qu'à recourir au cadastre et le rapprocher des matrices de la contribution foncière pour s'assurer que tous ceux d'entre nous qui ont des propriétés sur la rive droite du *Fourchu-Fossé* depuis les *Grosses-Battes* jusqu'à la Meuse, n'ont ja-

mais cessé de payer la contribution sur les terrains qui sont sous l'eau. Le gouvernement serait-il recevable après cela, en supposant qu'il pût en concevoir la pensée, à nous contester une propriété, dont il nous a toujours fait payer les charges, lui qui hésitait à se charger des travaux par le motif que le *Fourchu-Fossé* ne serait pas une rivière navigable. Navigable ou non qu'importe pour la question d'indemnité ? La fixation, par œuvre d'art, d'un lit qui l'an dernier ne nous atteignait pas, qui l'an prochain nous aurait dépassé, n'est-elle pas une expropriation pour cause d'utilité publique ? Imagine-t-on que nous qui avons nos propriétés divisées par le cours actuel de la rivière et qui voyons chaque année celles que nous possédons dans l'île des Aguesses s'étendre du moins un peu, en compensation de celles que nous perdons sur la rive droite, imagine-t-on que nous laisserions fixer le mal qui ne devait être que temporaire, sans réclamer l'indemnité qui nous est due ?

Et si cette indemnité est aussi l'égalité que juste que deviennent alors les calculs de ceux qui rejettent avec dédain un projet mûri par un demi-siècle de travaux préparatoires, pour entraîner l'État dans une entreprise constamment réprouvée, dans des réparations à recommencer sans cesse, dans des procès sans bonne issue possible, et lui attirer, au lieu de la reconnaissance unanime des habitants de la ville de Liège, les malédictions de ceux qui en souffriront et les railleries de tous les autres ?

Oui, Messieurs, les travaux réclamés depuis tant d'années sont indispensables et d'une urgence que chaque jour de délai rend plus impérieuse : vous le savez et l'avez mieux démontré que nous ne le pourrions nous-mêmes : pressez-en donc l'accomplissement par tous les moyens qui sont en votre pouvoir : la somme votée par l'État est-elle insuffisante, pour les faire tels qu'ils devraient être ; demandez un supplément et s'il le faut absolument, ne craignez pas, vous sur qui repose l'avenir de la ville, d'en assurer la prospérité par l'allocation municipale de ce qui manquera. Liège, en effet, ne peut plus s'étendre commodément que dans les plaines fertiles de la belle vallée dont nous demandons la conservation : la population toujours croissante de notre industrielle cité, pressée de toutes parts dans la vieille enceinte, n'attend que l'achèvement des nouveaux ponts pour venir respirer à côté de nous un air plus pur et plus abondant : c'est sur la Boverie que vos regards doivent désormais s'arrêter pour tracer les rues et déterminer l'emplacement des établissements qui ne peuvent plus se caser dans l'intérieur de la ville. Magistrats de la ville de Liège, c'est à la défense à la conservation du sol destiné à former ses plus beaux quartiers que nous vous supplions de consacrer vos soins et une partie des fonds

dont la distribution vous est confiée \*.

Liège, le 5 novembre 1834.

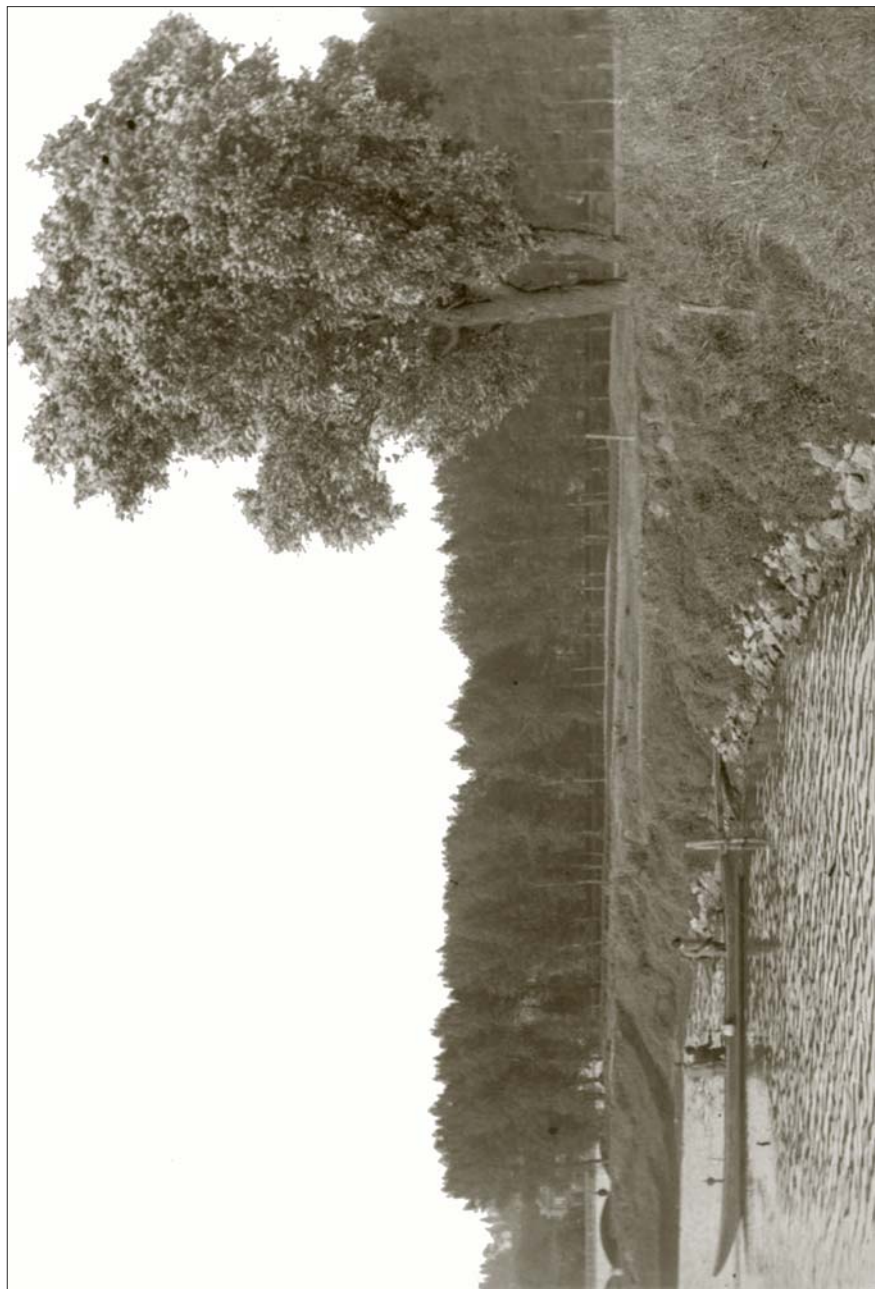
F. Capitaine - Aug. De Macar - T.R. Bayet - N. Lagasse, curé - H. Renoz - J. Dechaine - De Fize - La V<sup>e</sup> Sterpin - A. Grisard - Cornélis Sterpin - Math. Pagnoul - Jean-Gilles Deprez - J.-Gilles d'Heur - N.J. Grisard - H. Simon - L.J. Leblanc - La V<sup>e</sup> Jos. Leblanc - J.G. Sterpin - Jean Joiris - J. Simonis - La V<sup>e</sup> H. Frère - A.J. Hardy - Ch. Aug. Hennau - D. Dechaine - M. Stoumont - G. Lieutenant - Jos. Decamps - Carlier - L. Lejeune - T. Lehanne - J. Stéphane - L. Evrard - La V<sup>e</sup> Ant. Leloup - N. Francotte - M.B. Stiennon - M. Strep - Gaspar Sougnez - Barbe Artus - Jeanne Monsieur - M. Francotte - Hubert Desaiive - J. Boulanger - Hubert Desaiive fils - Jean Frère - V<sup>e</sup> Doublestaines - Marie Grisard - D.D. Boulanger - Laurent De Tombay - V<sup>e</sup> Henry Batta - L. Wéra - F. Donnai - Vincent Wéra - Vandermaesen - Jean Closon - H.J. Fraineux - H.J. Leblanc - La V<sup>e</sup> Henri Donnai - Pierre Tabury - P.J. Deglain - P. Balance - J.J. Evrard - Isab. Villet - L. Donnay - Gérard Deglain - V<sup>e</sup> Frère - L. Stas - Ambroise Ligdebret - C. Marsick - L. Boulanger - Al. Erade - J.N. Randaxhe - J.J. Leblanc - V<sup>e</sup> Bernimolin - N. Donnay - Muset - Jean Philippe - Eustache Beck - Henri Boulanger - C. Evrard - La V<sup>e</sup> Touss. Grisard - Noël Dispa - François Grisard - A. Quoirin - M. Dassoul - Jacq. Lecler - J. Tabury - H. Senair - Jean Strep - V<sup>e</sup> Lagasse - H.D. Simoni - Pierre Debouny - M. De Tombay - D.D. Grand-Jean - J.-Pierre Degée - H. Logniard - Guill. Periez - J. Grand-Jean - Bertrand Quoilin - Francis Sougné - P.J. Donnay - Jean Piette - Cath. Mawet - Elizabeth Simonis - P.J. Jacquet - François Bovy - H. Parmantier - Cath. De Fize - J.J. Porignaux - J.P. Jacquet - Simon Masion - M.M. Delchef - H. Erade fils - Richard Grisard - B.J. Gomrée fils - J. Turion - B.P.J. Vielvoye - S.J. Defrance - Bleuarts - Gathoye - L'épouse Leruth - La V<sup>e</sup> Francotte - B.J. Gomrée - Léonard - H.J. Deguée - Louis Simon - H. Desaiive fils - J.P. Doublestaines - L. Renoz - A. Beaujean - Van Hulst - Pierre d'Heure.

---

\* Vous verrez par la pièce n° 6 *bis* que dans la séance du 4 mai 1808 le conseil municipal avait déjà voté pour cet objet un subside de 20.657 fr. 90 centimes.

Cette pièce prouve eu outre que l'ingénieur en chef de cette époque (*M<sup>r</sup> Hebert*) avait fait aussi un plan de rectification pour le cours du *Fourchu-Fossé*.



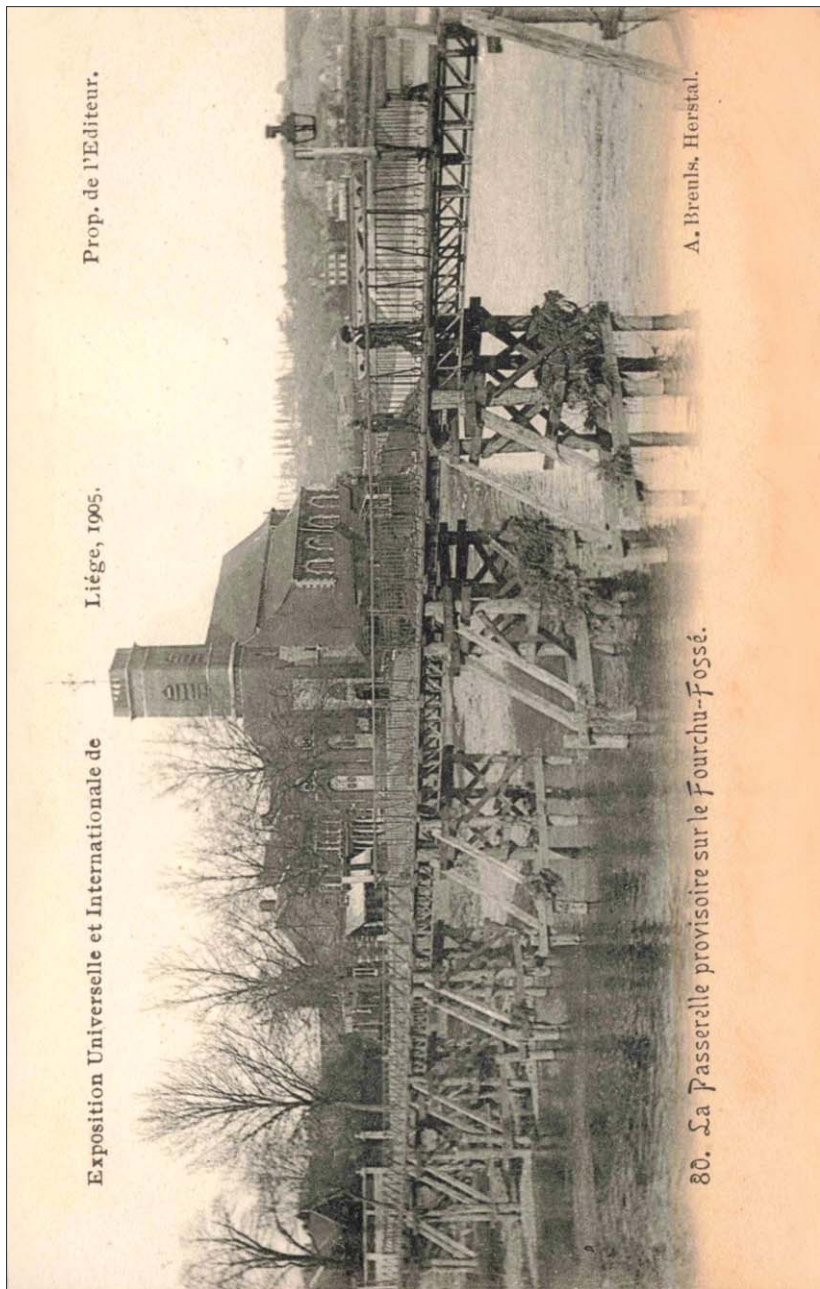


Le passage d'eau du Fourchu-Fossé à Liège - 8 juillet 1892 - Photo: Jules Martiny - M.V.W.

Exposition Universelle et Internationale de

Liège, 1905.

Prop. de l'Editeur.



80. La Passerelle provisoire sur le Fourchu-Fossé.

A. Brenls, Herstal.

Liège. — Imprimerie de Jeunehomme Frères.

